FEDIL

Mitglieder News

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE ET LANCEMENT DU SITE INTERNET DE L'AAA

Luxembourg, le 26 mars 2018 – La nouvelle identité visuelle et le site Internet remodelé de l'Association d'assurance accident (AAA) ont été dévoilés lors d'une conférence de presse en présence de M. Romain SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité sociale.

Comme le site www.aaa.lu a été intégralement remodelé, l'AAA a profité de l'occasion pour la réalisation d'une nouvelle identité visuelle. Le logo au style minimaliste a conservé les trois « A » définissant l'Association d'assurance accident. Les lettres sont liées pour créer un logo fort et simple en vue d'une communication efficace. La couleur bleue, couleur traditionnellement utilisée par l'AAA, a également été conservée voire renforcée par un ton plus foncé pour mettre le « .lu » en valeur, permettant d'orienter le public vers le site Internet.

La refonte du site Internet respecte les enjeux de la communication digitale en tenant compte de l'essor de la communication mobile et des usages liés aux réseaux sociaux. La conception du site est basée sur la méthode RENOW, référentiel officiel du Gouvernement luxembourgeois, qui utilise des critères centrés sur l'utilisateur, garantissant l'accessibilité et l'homogénéité des sites du Gouvernement.

Le site « AAA.lu » a été modernisé et une navigation simplifiée offre une meilleure vue d'ensemble et un menu mieux structuré. Les actualités, les publications, les formulaires, l'agenda et les informations concernant la stratégie nationale de prévention « VISION ZERO » sont accessibles en un seul clic depuis la page d'accueil. Actuellement disponible en langue française, une traduction allemande du site est prévue pour 2019.

Le site présente les procédures à suivre en cas d'accident ou de maladie professionnelle avec un accès facile aux nouveaux formulaires de déclaration d'accident. Il fournit les informations en matière de sécurité et de santé au travail ainsi que celles relatives aux indemnisations, cotisations et au système bonus-malus qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019. Ces informations peuvent également être retrouvées dans le nouveau « Guide de l'assuré ».

À noter que l'AAA peut désormais être suivie sur les médias sociaux LinkedIn et Twitter, et sur Facebook et YouTube sous « VISION ZERO ». Par ailleurs, l'abonnement à la newsletter permet de rester informé sur les dernières nouveautés de l'AAA.

We are the Voice of Luxembourg's Industry

www.aaa.lu